

**Présent(e)s :** M. Ballet, Mme Barra, M. Brau, Mme Bertin, Mme Bru, Mme de Mun, Mme Fea Mesnage, Mme Huignard, Mme Janssen, M. Laquet, Mme Lederman, Mme Mathieu, Mme Moreau, Mme Pellizzari, M. Petelle, M. Riché, Mme Rivière d'Arc et Mme Studler.

**Excusé(e)s :** Mme Di Fiore, M. Fourboul, M. d'Harcourt, Mme Galet, Mme Guez, M. Hecquard, M. Mulachie, Mme Orhant, M. Peyrot, Mme Pertriaux et Mme Rimsky.

Mme Florence Mathieu explique que de nombreux membres ne peuvent pas participer à la réunion du Conseil de quartier en raison du changement de sa date initiale. Il a en effet été décidé de déplacer la réunion en raison de la tenue d'une réunion plénière des Conseil de quartier dans le cadre du regroupement des arrondissements du centre, le 6 novembre à l'Hôtel de ville. Au vue des nombreuses demandes et compte tenu de l'indisponibilité de plusieurs membres suite au changement de date, la Mairie du 4<sup>e</sup> a décidé d'accepter les procurations pour le vote de l'élection de la présidence du Conseil de quartier.

### **Lecture des réponses de la Mairie du 4<sup>e</sup> par la Coordinatrice des Conseils de quartier**

#### **Espaces verts**

Suite aux interrogations de certains membres, la Mairie du 4<sup>e</sup> confirme que l'élagage existe toujours : il est effectué par le service de l'arbre de la ville de Paris.

#### **Suivi de projet lauréat du Budget Participatif 2015 : « Végétaliser le pont Saint-Louis ».**

La Mairie du 4<sup>e</sup> explique que les Architectes des Bâtiments de France (ABF) ont rendu un avis défavorable sur ce projet. Un avis favorable des ABF est nécessaire lorsque le site sur lequel s'insère le projet est classé « monument/site historique » et/ou « secteur sauvegardé », ce qui est très fréquent dans le centre de Paris. Tout aménagement sur les ponts du 4<sup>e</sup> est soumis à l'avis des ABF et ceux-ci refusent tout projet de végétalisation sur les ponts. Seule l'installation de bancs est possible.

La Mairie du 4<sup>e</sup> demande au Conseil de quartier de se prononcer sur l'opportunité d'installer des bancs sur le pont Saint-Louis, et d'en déterminer, le cas échéant, les emplacements précis.

M. François Ballet demande s'il y a une motivation qui explique le refus des ABF.

Mme Evelyne Barra et Mme Marie-Françoise Huignard sont contre l'installation de bancs et trouvent qu'ils incitent les squatteurs.

Il est demandé s'il y a d'autres bancs que ceux qui sont sur la place de l'Hôtel de Ville.

Plusieurs membres partagent l'avis qu'il serait utile de réfléchir au mobilier urbain sur les voies sur berges.

Mme Mireille de Mun explique que les bancs du pont d'Arcole fonctionnent très bien.

Mme Florence Mathieu précise qu'il n'y a pas de raison que des bancs installés en plein vent soient squattés contrairement à ceux situés dans des lieux confinés.

M. Didier Laquet partage l'avis que la vie sociale doit être réhabilitée et qu'il faut éviter de supprimer des bancs et mettre davantage de mobilier urbain pour favoriser la relation sociale.

Mme Thérèse Bertin signale qu'il n'y a presque plus de bancs dans le square Barry et demande les raisons de cette diminution.

La question de l'installation des bancs est mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **Travaux du Mess de la Préfecture de Police**

La Mairie du 4<sup>e</sup> explique que le dossier de permis de construire n'a absolument pas pour vocation de comporter des informations relatives au financement de l'opération. C'est un document d'urbanisme qui décrit les travaux sur le plan architectural et bâtimentaire.

En tout état de cause, le maître d'ouvrage de l'opération de « Réhabilitation de l'îlot Massillon avec la restauration des façades, réfection des toitures et remplacement des menuiseries extérieures » étant la Préfecture, il est probable que le financeur soit l'État.

### **Précisions sur le dispositif de solidarité hivernal et le Plan Grand froid**

Le dispositif de solidarité hivernal mis en place à l'initiative de la Mairie du 4<sup>e</sup> qui consiste en la fourniture de plusieurs dizaines de repas complets devrait débuter la semaine du 3 décembre et se terminer mi mars de manière inconditionnelle, quelles que soient les conditions météorologiques, ce qui constitue une première en termes de longévité depuis la mise en place du dispositif à partir de 2001.

Le caractère exceptionnel du dispositif du Plan Grand Froid réside dans les moyens alloués cet hiver à l'accueil des plus démunis en cas de durcissement des températures et sur demande de la Préfecture d'Ile de France, puisque la Mairie du 4<sup>e</sup> a porté la capacité d'hébergement de nuit de 25 à 38 places. Ceci est possible grâce à des travaux d'extension des espaces dévolus au dispositif, qui sont en augmentation de 60% grâce à l'annexion et la mobilisation de l'ancien bureau du greffe du tribunal d'instance.

### **Trilib**

Suite à la demande des membres du Conseil de quartier de connaître les emplacements de Trilib prévus par la ville et d'être consultés pour les emplacements, la Mairie du 4<sup>e</sup>, en collaboration avec la Direction de la Propreté de la Ville de Paris, consultera les membres du Conseil de quartier pour déterminer un emplacement optimal. Cette consultation est prévue courant février.

La Mairie du 4<sup>e</sup> précise que les modules Trilib' occupent en longueur l'équivalent de deux places de stationnement (environ 10m linéaire) et environ 1,50m de hauteur. Trilib' a pour ambition d'apporter une solution de tri des ordures ménagères aux copropriétés, et c'est souvent le cas dans le 4<sup>e</sup>, qui ne sont pas dotés en locaux dédiés à cet effet. La collecte, de même que la conception, la réalisation, l'installation et l'entretien des modules, seront assurés par une entreprise spécialisée dans le cadre d'un marché global.

Les membres du Conseil de quartier sont surpris de la taille du dispositif.

### **Information Mairie**

La Mairie du 4<sup>e</sup> rappelle qu'elle a mis en place une newsletter travaux à laquelle les membres des Conseils de quartier ont été inscrits.

Soulignant l'intérêt de cette newsletter, les membres du Conseil de quartier demandent à la Mairie d'avoir une newsletter sur les permis de construire. Les membres du Conseil de quartier partagent l'avis que la Mairie devrait les informer des permis de construire sur les bâtiments publics.

M. François Ballet évoque l'existence d'un site qui permet de consulter tous les permis de construire déposés en France mais n'a trouvé aucune information relative au dépôt de permis de construire sur la restauration des 2/3 de l'APHP.

Il est demandé à la Mairie si le permis de construire sur la restauration des 2/3 de l'APHP a été déposé.

### **Réunion plénière des Conseils de quartier sur le regroupement 1234**

Les membres des Conseils de quartier des 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ont été conviés à une réunion plénière organisée dans le cadre du regroupement des arrondissements du centre le mardi 6 novembre à l'Hôtel de ville. Cette réunion a permis un retour sur les résultats de la votation citoyenne, une présentation des grands axes du pré-rapport de la conférence des arrondissements, d'annoncer le calendrier de la concertation des Conseils de quartier et d'offrir un temps d'échange avec les élus.

Conformément à la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017, le rapport de la conférence des arrondissements doit être soumis à l'avis des Conseils de quartier. Il sera transmis par mail aux membres des Conseils de quartier le 3 décembre 2018. Les retours des avis des Conseils de quartier sont attendus par la Mairie de Paris au plus tard le 14 décembre 2018. Afin d'offrir un temps d'échange collectif et de permettre aux Conseils de quartier

de rendre un/des avis sur le rapport, la Mairie du 4<sup>e</sup> organise un atelier de travail le jeudi 6 décembre à 18h30 en salle des Mariages.

Mme Mireille de Mun explique que la question des dessertes et des transports a été soulevée lors de la réunion du 6 novembre et que l'idée d'une « mobinavette » qui relierait les quatre arrondissements a été à nouveau évoquée.

### **Synthèse « 1234 regroupement des arrondissements centraux » de l'APUR**

Une synthèse de l'APUR sur les quatre arrondissements du centre a été transmise par mail début octobre aux membres des Conseils de quartier du 4<sup>e</sup>. Mme Florence Mathieu explique qu'il y a des choses importantes dans le document. Les membres du Conseil de quartier parcourent rapidement le document pendant la réunion.

La question de la diminution de la population est soulevée.

Mme Mireille de Mun est contre l'ouverture des commerces le dimanche.

Mme Florence Mathieu invite les membres à réfléchir aux solutions pour lutter contre la désertification des commerces et des habitations de l'île Saint-Louis.

Mme Hélène Rivière d'Arc fait remarquer que les autorités semblent entériner le fait qu'il y aura une diminution de la population.

M. François Ballet souligne la nécessité de rendre plus attractif le centre pour les résidents et de faire en sorte que les gens ne quittent plus le centre de Paris qui devient invivable.

Mme Christine Bru présente les cas de Sedan, Saint-Rémi de Provence et Guérande, où les élus essaient de faire revenir les populations. Elle fait remarquer l'activité sensationnelle présente à Londres et l'envie d'y vivre qui existe.

Mme Paola Pellizzari rappelle habiter l'île Saint-Louis depuis 20 ans et affirme que l'ouverture des commerces le dimanche a toujours existé. Elle pense que la fuite de la population est causée par autre chose que la zone touristique internationale. Elle explique que tous les jours des gens quittent l'île Saint-Louis et évoque les problèmes d'accès, le manque de commerce et de soin à proximité. Elle ajoute que les immeubles proposent depuis 5-6 ans beaucoup de locations en airbnb. Elle évoque l'exemple de Venise.

Mme Evelyne Barra rappelle que les commerçants pensaient être depuis des années en zone touristique et qu'ils sont tombés de haut lorsqu'ils ont appris ne pas l'être. Elle évoque la dichotomie existante à l'époque : il y avait des gens qui avaient le droit de venir travailler le dimanche et des gens qui employaient des salariés. Il fallait que les commerces soient en accord avec la législation du travail et la zone touristique internationale a permis d'offrir une unité par rapport à la loi du travail.

Mme Jeanne-Marie Studler partage l'avis que l'île doit être attractive pour les riverains et que la désertification s'est opérée à partir de la suppression du stationnement sur l'île.

### **Élection de la présidence du Conseil de quartier**

La Directrice Générale Adjointe des Services Mme Sandrine de Haro est présente pour l'élection.

Chaque candidat est invité à se présenter auprès des membres du Conseil de quartier.

M. Didier Laquet explique avoir participé au Conseil de quartier il y a longtemps et souhaite doubler le nombre de réunions. Il salue la présidence de Mme Florence Mathieu et annonce maintenant qu'il compte passer à l'action. Il souhaite créer une vraie dynamique des commerces. En tant que président, il lancera un appel à candidature des débats pour savoir ce que veulent les membres. Il explique avoir une association dont l'objectif est la sauvegarde et l'essor du patrimoine.

Mme Christine Bru rappelle que l'ancien Conseil de quartier organisait des réunions publiques. Elle évoque la marge de manœuvre très faible du Conseil de quartier. Elle présente son grand attachement au patrimoine depuis longtemps.

Mme Florence Mathieu excuse M. Maxence Hecquard qui n'a pas pu, en raison de changement de date, être présent ce soir. Elle rappelle que c'est le Conseil de quartier des deux îles : l'île de la Cité et l'île Saint-Louis et qu'elle traite équitablement les sujets des deux îles.

M. Didier Laquet est contre l'acceptation des procurations et demande qu'elles ne soient pas comptabilisées. Mme Evelyne Barra et Mme Paola Pellizzari trouvent qu'il est injuste d'accepter

les votes par procuration en raison de leurs acceptations tardives : le mail invitant à candidater à la présidence du Conseil de quartier précisait que les votes par procuration n'étaient pas acceptés et la veille de la réunion, la Mairie a informé que les votes par procuration étaient tout compte fait admis.

Mme Anke Janssen se dit favorable à une collaboration entre les deux équipes qui candidatent.

Chaque membre présent est invité à voter. M. Louis Romain Riché a reçu une procuration de M. Baudoin d'Harcourt, Mme Jeanne-Marie Studler de Mme Colette Guez. Ont transmis à la Coordinatrice des Conseils de quartier leur choix de candidats : Mme Violaine de Pourtalès, Mme Liliane Galet, Mme Sylvie Rimsky, M. Maxence Hecquard, M. Claude Peyrot, M. Stefano Mulachie, Mme Patricia Di Fiore et M. Xavier Fourboul.

Dix huit membres ont voté en faveur de Mme Florence Mathieu et M. Maxence Hecquard. Dix membres ont voté pour M. Didier Laquet et Mme Christine Bru. Mme Florence Mathieu et M. Maxence Hecquard sont élus respectivement présidente et vice-président du Conseil de quartier Les Iles.

### Questions diverses

Mme Thérèse Bertin signale que des morceaux de trottoirs n'ont pas été refaits devant le n°2 et le n° 6 de la rue Saint-Louis en l'île.

M. Pierre-Etienne Brau explique que la zone 30 de la rue des Deux-Ponts n'est absolument pas respectée et souligne le danger important présent dans la rue. M. Louis-Romain Riché partage cet avis et précise que c'est une des raisons pour laquelle les familles quittent l'île. Il est rappelé le décès d'une femme dans la rue des Deux-Ponts qui se trouvait sur la chaussée et qui s'est fait fauchée par une moto. Mme Florence Mathieu explique avoir demandé en attendant que le projet du budget participatif soit réalisé, un décalage des feux mais cela a été refusé car jugé impossible.

Les membres du Conseil de quartier sont dans l'attente des avis qui ont été sollicités par la Mairie dans le cadre de la mise en œuvre du projet lauréat du budget participatif « Réaménager la rue des Deux Ponts ».

Ils demandent également à la Mairie où en est le processus de mise en vente du local situé au n°25 de la rue Saint-Louis en l'île.

### Questions posées à la Mairie du 4<sup>e</sup>

- Il n'y a presque plus de bancs dans le square Barry, quelles sont les raisons de cette diminution ?
- Les membres du Conseil de quartier demandent à la Mairie d'avoir une newsletter sur les permis de construire des bâtiments publics et si le permis de construire sur la restauration des 2/3 de l'APHP a été déposé.
- Signalement : des morceaux de trottoirs n'ont pas été refaits devant le n°2 et le n° 6 de la rue Saint-Louis en l'île.
- Les membres du Conseil de quartier sont dans l'attente des avis qui ont été sollicités par la Mairie dans le cadre de la mise en œuvre du projet lauréat du budget participatif « Réaménager la rue des Deux Ponts ».
- Ils demandent également à la Mairie où en est le processus de mise en vente du local situé au n°25 de la rue Saint-Louis en l'île.

### Prochaines réunions 2018

**De 19h à 21h en salle voyelles du Pôle Citoyens de la Mairie du 4<sup>e</sup> : Mardi 4 décembre**